



DLF Bruxelles-Europe
Diversité linguistique et langue française

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

www.langue-francaise.org

DLF Bruxelles-Europe
Chaussée de Waterloo, 1313 E
B-1180 Bruxelles
☎ bxl-europe@skynet.be

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle 2012

Bruxelles, le 6 mars 2012

Madame, Monsieur,

C'est en votre qualité de candidate / candidat que nous nous adressons à vous.

Nous avons conscience que votre priorité actuelle porte sur les solutions à apporter aux problèmes posés par la crise économique et financière.

Toutefois, en raison des liens entre économie et culture, nous sommes convaincus que vous êtes également attentive / attentif au statut de la langue française dans le monde, les organisations internationales et, en particulier, les institutions de l'Union européenne.

Notre organisation *DLF Bruxelles-Europe* est la délégation bruxelloise de l'association (loi 1901) *Défense de la langue française*. Elle vise à promouvoir la diversité linguistique dans la capitale de l'Europe et œuvre pour que la langue française reste l'une des principales langues de travail et de communication des institutions et autres organes de l'Union européenne.

Le respect de la diversité linguistique et culturelle est l'un des fondements démocratiques de l'UE, ancré dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en son article 22. La diversité linguistique dans le fonctionnement des institutions européennes doit y rester la réalité quotidienne dans la communication interne et externe, même si, pour des raisons de coût, d'organisation ou d'efficacité, le recours à un multilinguisme maîtrisé et modulé s'impose.

À cet égard, nous jugeons inacceptable la dérive, observée depuis quelques années, dans les pratiques de communication des institutions et autres organes de l'UE, en particulier de la Commission, qui revient à conférer à l'anglais, sans le dire, un statut de *langue unique* de fait ⁽¹⁾, une dérive dommageable à la crédibilité de l'UE auprès des citoyens.

1 Utilisation quasi-exclusive d'une seule langue pour les appels d'offres, les réunions internes des services, les organes décentralisés (agences, offices et autres), les sites internet des directions générales à destination des citoyens, les supports d'information du personnel, l'affichage en façade de nombreux bâtiments, les campagnes d'information sur les grands programmes, etc.

Nous savons que la plupart des décisions au niveau européen sont prises par le Conseil des ministres en codécision avec le Parlement européen sur la base de propositions de la Commission, qui détient le pouvoir d'initiative. Dans ces conditions, peut-on accepter qu'à la Commission (l'institution placée au centre du processus de décision européen), les propositions soient conçues, rédigées, débattues et finalisées au niveau des services dans une seule langue ? Nous savons qu'une langue n'est pas neutre ; elle possède une empreinte qui marque de manière indélébile tout ce qu'elle exprime.

Le rétablissement d'un équilibre au niveau des services, entre, au moins, les trois langues de travail du Collège des Commissaires², permettrait de corriger la situation actuelle contraire à la lettre et l'esprit des traités. Ce rééquilibrage est d'autant plus vital que nous espérons voir l'UE, grâce à des institutions renforcées et en étroite liaison avec les États membres, se maintenir au niveau des trois ou quatre premières puissances mondiales.

Grâce à ses atouts, le français reste une langue d'influence mondiale, malgré la prédominance de l'anglo-américain en tant que langue de communication internationale. Dans l'Union, il reste la seconde langue la plus pratiquée. Nous sommes persuadés que son avenir est lié dans une très large mesure à sa place dans les institutions. Comment peut-on croire qu'à terme les pays ayant le français en partage continueront de le pratiquer et de le défendre, si la France ne le soutient pas à Bruxelles ?

Dans cette période de doute sur l'avenir de l'UE, nous vous demandons d'affirmer, par une initiative forte au cours de la campagne électorale, votre soutien à la langue française et plus globalement à la diversité linguistique, marque de fabrique de l'Europe, notamment dans le travail quotidien des institutions européennes.

Une telle initiative contribuerait à éviter le phénomène de rejet qui se dessine et à permettre à tous les citoyens d'exercer leur droit à participer à la vie démocratique de l'UE.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Pour DLF Bruxelles-Europe

Claire GOYER, présidente.

Ancienne conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE)

² Allemand, anglais, français